

## Rapports sur la situation en matière de développement durable

Séance plénière du 11 avril 2016

Le CESER prend note que, conformément aux dispositions issues de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » les Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont respectivement réalisé un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable pour l'année 2014. Ces 3 rapports dressent un bilan des politiques et actions menées répondant aux différentes finalités du développement durable. Il s'agit aussi bien des interventions sur leurs territoires respectifs que, dans une moindre mesure, du fonctionnement interne aux trois collectivités.

Pour chacune des cinq finalités fixées par le cadre légal, les actions menées gravitent dans les trois Régions autour de préoccupations de même nature :

- Finalité « Lutte contre le changement climatique » : les actions s'appliquent aux secteurs émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) tels que le transport et le bâtiment, et concernent notamment des plans d'efficacité énergétique, ou encore le soutien aux filières d'énergie renouvelable.
- Finalité « Préconisation de la biodiversité, des milieux et des ressources » : les actions concernent les continuités écologiques, les actions de sensibilisation et d'éducation, la promotion d'une agriculture durable, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans le maintien et la promotion des activités de pêche et d'ostréiculture permettant une gestion durable et intégrée.
- Finalité « Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations » : les actions visent les dispositifs de rapprochement entre les productions économiques et les bassins de consommation. Ils concernent aussi la lutte contre les inégalités et en faveur de la mixité, ou encore la coopération décentralisée.
- Finalité « Epanouissement de tous les êtres humains » : les actions concernent les politiques de formation, l'accès à la culture, des accords d'objectifs avec des associations environnementales, le soutien au sport (notamment de nature).
- Finalité « Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables » : les actions résident en un soutien aux initiatives en matière de compétitivité des entreprises (en particulier dans les domaines agricoles ou encore touristiques), mais aussi en matière de démarches « éco-socio-responsables ».

Le CESER salue l'ampleur du travail réalisé à l'occasion de ces 3 rapports.

Concernant en particulier l'Aquitaine, il relève que la méthode d'élaboration repose notamment sur la mise en place de 25 « référents développement durable » dans les services et directions, permettant une certaine appropriation transversale du développement durable.

## Une démarche de développement durable à promouvoir dans toutes les politiques

Toutefois, le CESER appelle la Région à s'engager **dans une véritable démarche de développement durable qui imprègne toutes les politiques**, ce afin de dépasser les approches plus ponctuelles que présentent les rapports actuels.

Pour nourrir cette démarche, le CESER constate que plusieurs approches du développement durable coexistent :

- la notion de développement durable repose sur 3 piliers, environnemental, économique et social. Une vision différente pourrait être proposée : une réflexion pourrait être menée modifiant la relation entre l'homme, le développement économique et l'environnement : dans ce schéma reposant sur des cercles concentriques, l'homme ne serait plus qu'une composante d'un cercle plus vaste qui est l'environnement ;
- « l'épanouissement des êtres humains » est dans la loi une des 5 finalités du « développement durable ». Cet épanouissement n'est-il pas, plus largement, l'objectif même de l'action politique, au sens noble de celle-ci ? ;
- peut venir en appui à la notion de développement durable, celle de Responsabilité Sociétale et des Entreprises et des Organisations (RSEO). La RSEO présente l'avantage de concerner toutes les structures, publiques comme privées, et de répondre à un référentiel ISO 26000, reconnu au niveau international.

La réussite de ces différentes approches est très directement liée à la mise en œuvre concrète sur les territoires, de méthodes de concertation reposant sur la participation active des habitants et des acteurs.

## La nécessité d'une véritable évaluation des politiques, évaluation reposant sur des indicateurs robustes

Le CESER s'interroge sur la portée de certaines données. Ainsi, le rapport indique qu'en Aquitaine, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ont été réduites de 16% entre 1990 et 2010. Cette donnée est le fruit du travail de l'Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air en Aquitaine (ORECCAA). La part de l'industrie dans les émissions baisse, tandis que celle des transports augmente. Le CESER note que ce chiffre de 16 % repose sur une méthodologie certes non contestable, mais il est surtout le résultat de phénomènes contextuels et non d'une véritable volonté politique. Faut-il se satisfaire de ce résultat ?

Par ailleurs, le CESER souligne la nécessité que la nouvelle Région ALPC s'appuie sur une **évaluation plus poussée**. Il prend note du fait qu'une partie des résultats procède d'une auto-évaluation des politiques par les services des Régions. Certes, cette auto-évaluation participe d'une appropriation du développement durable. Toutefois, elle peut être utilement complétée par une évaluation extérieure, nécessairement plus objective. Par ailleurs, pour être efficace, cette prise en compte doit s'étendre aux élus eux-mêmes, et non seulement aux services administratifs.

En matière d'évaluation, le CESER souhaiterait être associé au comité de pilotage qu'avait mis en place la région Aquitaine, si ce comité était pérennisé à l'échelle de la région ALPC.

Cette évaluation devra elle-même s'appuyer sur des **indicateurs** fiables. La Région ALPC pourrait utilement s'appuyer sur des démarches déjà existantes, telles que les suivantes :

- les 22 indicateurs de développement durable proposés par l'Assemblée des régions de France (ARF) en 2012 ;<sup>1</sup>
- les indicateurs sur le bien-être, proposés par le CESER Limousin en 2012 ;<sup>2</sup>
- les 25 indicateurs du développement durable, issus du travail du CESER Poitou-Charentes en 2012-2013 ;<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Association des Régions de France : Groupe de travail sur les indicateurs de développement durable « développement durable la résolution des nouveaux indicateurs » – janvier 2012

<sup>2</sup> CESER Limousin : « la mise en œuvre d'indicateurs territoriaux de développement durable » – juin 2012

- Les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'ONU.

L'intérêt de ces indicateurs, quels qu'ils soient, est de mesurer les résultats des politiques régionales sur la durée.

Le CESER propose de s'appuyer sur des indicateurs limités en nombre, mais robustes. En la matière, le CESER attire l'attention de la Région sur le fait que la détermination de ces indicateurs doit procéder d'un certain « bon sens » : en matière agricole comme de façon plus générale, c'est ce qui est produit localement qui a vocation à être consommé localement. La recherche des circuits courts doit être privilégiée.

Le CESER souligne également l'intérêt des **démarches d'éco-socio-conditionnalité**, c'est-à-dire le fait que le financement des opérations et l'octroi des aides soient conditionnés à la réalisation d'objectifs en matière sociale et environnementale. Des exemples existent déjà. Il en est ainsi, notamment en matière de fonds européens (FEDER, FSE) pour des dossiers d'un montant supérieur à 2 millions d'euros.

Le CESER relève avec intérêt que certains éléments d'éco-socio-conditionnalité ont également été intégrés dans les mécanismes de commande publique des 3 Régions (exemple : clauses relatives à l'environnement ou dans certains marchés publics, achats de véhicules électriques, etc). Il conviendrait que cette éco-socio-conditionnalité devienne une orientation plus générale à l'échelle de la grande Région. A ce sujet, le CESER souhaiterait que sa commission « Environnement » auditionne les nouveaux responsables administratifs en charge des marchés ; ce afin de dresser un point détaillé de la réglementation applicable, des objectifs et appels d'offres concernés, des cahiers des charges susceptibles d'être instaurés, etc.

Enfin, le CESER attend l'examen, pour l'exercice 2015, d'un rapport harmonisé dans la présentation, à l'occasion du débat d'Orientations Budgétaires d'octobre 2016. Il souhaite à cette occasion être destinataire des documents, riches et volumineux, dans un délai moins restreint.

Le CESER note que l'exercice 2016 fera l'objet, en 2017, d'un rapport unique sur la situation de la nouvelle Région ALPC en matière de développement durable.

En conclusion, le CESER formule le souhait de pouvoir recevoir prochainement une véritable synthèse des actions en matière de développement durable, accompagnée d'une vision prospective sur les actions futures de la nouvelle grande Région.



Vote sur l'avis du CESER

«Rapports sur la situation en matière de développement durable »

211 votants  
2 contre  
33 abstentions

**Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés**

**Jean-Pierre LIMOUSIN**  
Président du CESER ALPC

---

<sup>3</sup> CESER Poitou-Charentes : « des indicateurs pour apprécier le développement durable en Poitou-Charentes » – octobre 2013